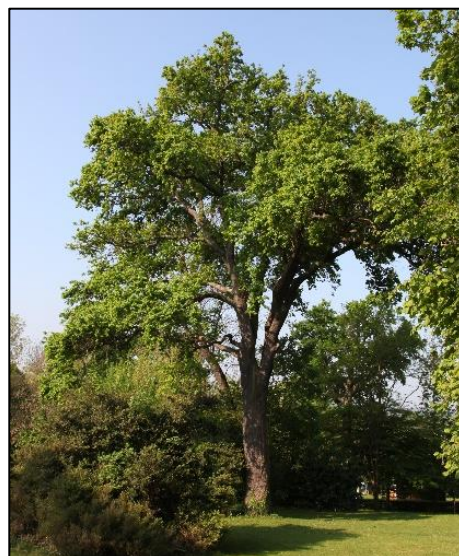
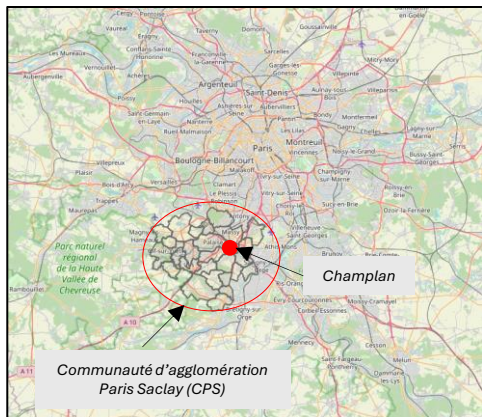




Champlan – Une commune engagée dans la transition écologique de son territoire



1/ Présentation de la commune de Champlan



Champlan en quelques chiffres :

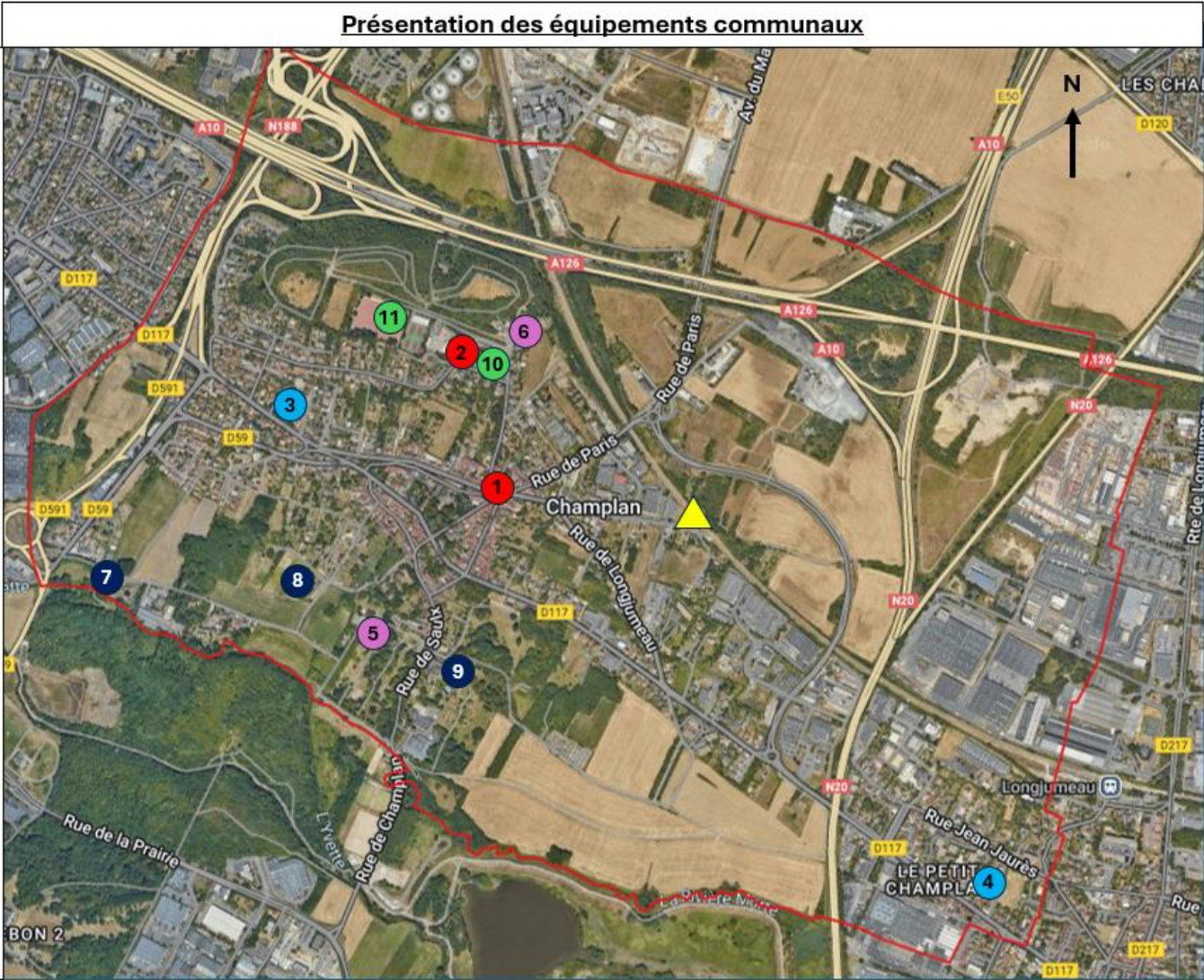
- Située à 17 km de Paris en Essonne,
- Territoire communal de 372 ha,
- Population d'environ 2 600 habitants,
- Dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération Paris Saclay (27 villes) depuis 2017),

Les 372 hectares de la commune sont répartis de la manière suivante:

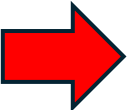
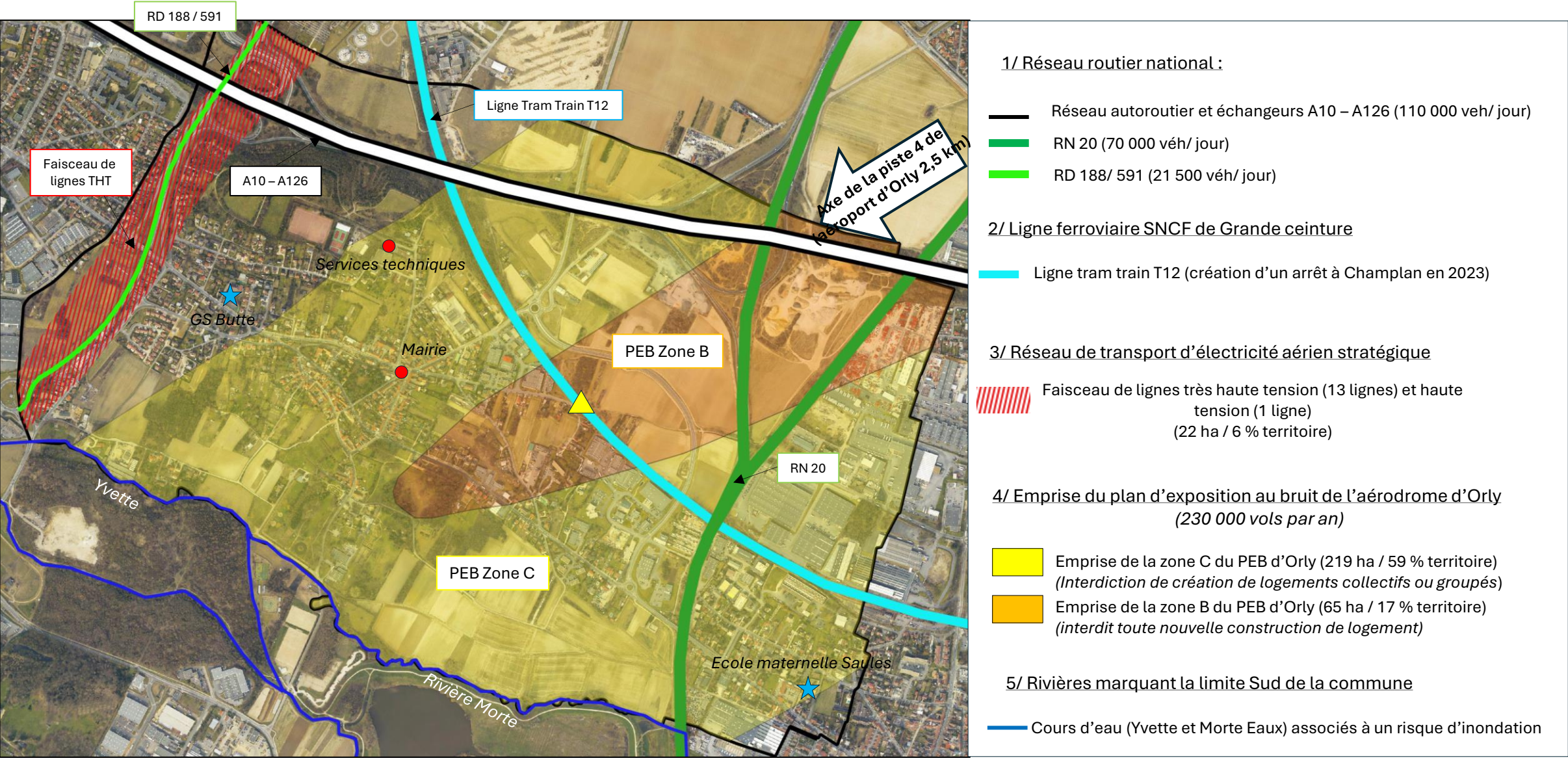
- 37 % en espaces verts (Parcs, jardins, cultures, bois et forêts...)
- 30 % en habitat (individuel et collectif)
- 29 % en zones d'activités

- **Equipements administratifs**
- 1/ Hôtel de ville
- 2/ Services techniques municipaux
- **Equipements scolaires**
- 3/ Groupe scolaire de la Butte (classes maternelles et primaires)
- 4/ Ecole intercommunale des Saules (classes maternelles)
- **Equipements scolaires**
- 5/ Centre de loisirs et conservatoire communal
- 6/ Ecole intercommunale des Saules (classes maternelles)
- **Equipements culturels**
- 7/ Moulin de la Bretèche
- 8/ Maison de la Nature
- 9/ Eglise
- **Equipements sportifs**
- 10/ Gymnase de la Butte
- 11/ Plateau sportif de la Butte (tennis, foot et plateau sportif)
- ▲

Gare Tram Train T12



2/ Champlan, un territoire fortement impacté par les infrastructures et les servitudes



Impact sur la santé de la population (pollution de l'air, exposition au bruit, ...),
Impact sur l'environnement et la biodiversité (morcellement du territoire, artificialisation, disparition de milieux, pollution, ...)
Impact sur le cadre de vie et le développement de la ville (création de nouveaux logements, circulation, attrait du territoire, ...)

3/ Un engagement au quotidien depuis 2008 pour améliorer le cadre de vie de ses habitants, valoriser les espaces naturels et maintenir la biodiversité locale



Une politique environnementale ambitieuse source de multiples récompenses pour la ville, telles que principalement :

- 2010 - La récompense Phyt'EAUX Cités « 4 trèfles zéro Phyto » pour l'absence d'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts depuis 2007,
- 2013 - Obtention d'une station de Tram-Train à Champlan dans le cadre de la réalisation du T12,
- 2015 – Lauréat de l'appel à projet lancé par le Ministère de l'écologie « Villes respirables en 5 ans »,
- 2015 – Trophée « Fleurs Vertes » du CD Essonne,
- 2017 – Lauréat de l'appel à projet national « Territoire à énergie positive pour une croissance verte »,
- 2017 – Prix Energies Citoyennes,
- 2017 – 3^{ème} fleur Village Fleuri Régional et Département,
- 2019 – Prix citoyenneté des trophées Eco actions 2018 pour le combat victorieux de l'équipe municipale contre le projet d'ICPE dans la vallée de l'Yvette ,
- 2019 – Récompense Territoire Engagé pour la Nature lors des 9^{èmes} assises de la biodiversité,
- 2021 – Création du rucher pédagogique municipal,
- 2023 – Inauguration de la station de Tram-Train T12,
- 2024 – Inauguration de la Maison de la Nature sur le site communal des jardins familiaux et partagés,
- 2024 – Journée de lancement de la Fête des Mares 2024 réalisée à la Maison de la Nature à Champlan,

4/ Collaboration Champlan / SNPN : Valorisation et renforcement du réseau de mares

Objectif du partenariat avec la SNPN

En 2019, après l'acquisition de plusieurs parcelles, la ville se lance dans la création de jardins familiaux et partagés, sur ce site de plus de 8000 m2 nous créons 2 mares et une rivière sèche, après 2 ans, les mares sont envahies de roseaux et d'algues et nous contactons la SNPN pour nous accompagner sur la gestion de ces espaces humides et nous apporter des solutions d'équilibrage de ces milieux.

En fin d'année 2022, une première rencontre avec la SNPN est réalisée mettant en évidence une **volonté commune de valoriser les mares et les milieux humides du territoire**. Champlan est ainsi sélectionné par la SNPN en tant que **site pilote dans le cadre du programme de restauration et création de petites zones humides en Ile-de-France**.

Champlan est un territoire à fort intérêt de préservation et de valorisation en raison de la présence de nombreuses **résurgences de sources** alimentant des mares et de la présence d'un **corridor de la trame verte et bleue** identifié au SRCE.

Depuis 2023, nous travaillons en partenariat avec la SNPN pour permettre de **créer un réseau de mares fonctionnelles** sur la commune. Cet engagement commun se traduit par diverses **actions de création et restauration de mares** sur l'ensemble du territoire ainsi que **diverses animations tout public** permettant de valoriser ces milieux.

Ces réalisations sont permises grâce à **l'expertise technique de la SNPN et le soutien financier de ses partenaires**. Champlan apporte de son côté son **soutien humain et matériel**.

A travers cette collaboration, nous avançons chaque année pour améliorer le fonctionnement des mares existantes et créer de nouvelles mares **renforçant la trame bleue de notre commune et favorisant sa biodiversité**.

Pourquoi est-il important de protéger les mares ? Quelles suites à donner ? Quels résultats ? **Une grande richesse d'observation pour le développement des différents milieux...l'essentiel est de protéger et partager.**

Les mares sont reconnues d'intérêt général grâce à leur **intérêt écologique** et des services qu'elles offrent à nos villes (**services écosystémiques**). Les mares sont à la fois des espaces favorables au **maintien de la biodiversité** mais sont également des zones associées à des **îlots de fraîcheur** et à des **pièges à carbone**.

Or en Ile-de-France, 30 000 mares ont été recensées et plus de la moitié de celles-ci sont à restaurer.

Après avoir lancé de multiples projets de reconquête de la biodiversité sur les délaissés routier, SNCF et RTE et grâce à la SNPN et notre volonté de créer des sanctuaires de biodiversité sur la commune, un projet de démonstrateurs écologique se met également en place pour proposer un ensemble de petit projet d'aménagement autour de l'eau, résurgences de sources et zones humides. Pour les mares, en faisant varier la forme, la surface la profondeur, et l'emplacement géographique et le milieu sur notre territoire avec un suivi des espèces faunes et flores qui y sont rattachés et en étudiant leur développement.



Réouverture par la SNPN d'une mare envahie par la végétation sur le site des jardins familiaux de la ruelle d'Yon



Travaux de valorisation d'un milieu humide sur le site des jardins familiaux de la ruelle d'Yon



Accueil du lancement de la Fête des Mares 2024 de la SNPN à la Maison de la Nature



Animation pour les enfants réalisée par la SNPN

5/ Actions réalisées avec la SNPN depuis 2023



Mare créée en 2023 dans le parc de la Butte



Valorisation d'un bassin d'agrément dans parc Gravelin



Mares des jardins familiaux de la ruelle d'Yon

Chantier de création de mares mené dans le parc de la Butte Chaumont en 2023

Parc de la Butte Chaumont avant les travaux de création de mares



Etape 1 - Creusement de la forme générale de la mare



Etape 2 - Création du fond de forme et décapage des margelles



Etape 3 – Creusement de tranchées sur le pourtour et mesure des niveaux



Etape 5 – Pose de 2 couches de protection



Etape 6 – Pose de la bâche étanche (100 m²) et pose d'un géotextile



Chantier de création de mares mené dans le parc de la Butte Chaumont en 2023

Etape 7 – Modelage des talus et des abords



Etape 8 - Création du fond de forme et décapage des margelles



Mare après les premières pluies



Mare après les premières pluies (automne 2023)



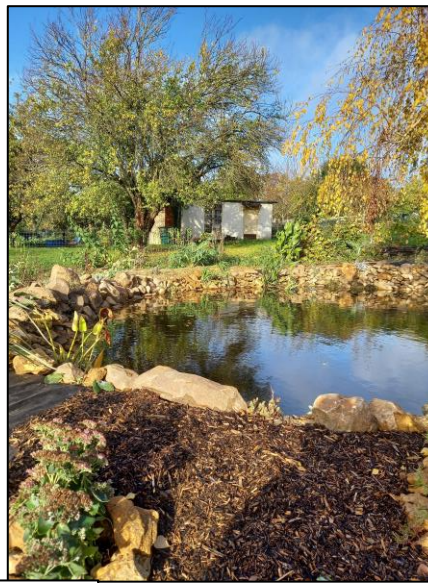
Mare lors de la journée de lancement de la Fête des Mares (Mai 2024)



Photos diverses



Mares des jardins familiaux de la ruelle d'Yon



Travaux de création de mares sur le terrain de la route Versailles



Travaux de valorisation du bassin d'agrément (cimenté) du parc Gravelin avec un empierrement pour faciliter les accès des amphibiens et créer un habitat plus qualitatif.

